# **Déclaration du SNEP-FSU PARIS au groupe de travail de vérification des vœux et barèmes de la phase inter-académique.**

Nous voilà au terme d’un quinquennat qui n’aura pas vu d’amélioration sur la question du droit à une mobilité choisie pour toutes et tous.

Nous regrettons amèrement que nous n’ayons pas pu obtenir de véritables avancées, tant sur l’équilibre des barèmes que sur la nature même de ce mouvement qui continue de générer stress et insatisfaction chez les personnels du fait d’être en deux temps et en faisant un système « aveugle ».

Le refus de prendre en compte nos propositions sur le Rapprochement de la Résidence de l'Enfant est incompréhensible et aura pour conséquence que des parents se trouvent de fait, exclus de leur droit à assurer l’éducation de leurs enfants.

Rien non plus pour valoriser l’ancienneté de poste : pour le Ministère, un collègue engagé dans un établissement durant 20 ans « vaut » moins de points qu’un collègue séparé un an.

Certes nous avons noté l’amélioration du taux de satisfaction, ce dont nous nous réjouissons, il est le fruit des augmentations des recrutements qu’il conviendrait par ailleurs d’amplifier car le solde des créations de postes en EPS en établissement est quasiment nul alors que la démographie ne fait que s’accentuer, dégradant un peu plus les conditions de travail en faisant croître les effectifs par classe.

*Le SNEP revendique :*

* **Un « droit à mutation pour tous »** : le droit à une **mobilité choisie** des personnels.
* Un **mouvement national** qui repose sur des règles transparentes, avec un barème permettant un traitement équitable des différents types de demandes de mutations (situation familiale, types d’établissement, **stabilité dans le poste**).
* Une **augmentation du nombre de postes** aux concours afin de susciter des candidatures.
* Une **augmentation conséquente du nombre de postes** au concours interne et au concours réservé.
* Afin de ne pas bloquer les mutations, il est nécessaire de **nommer les stagiaires sur des BMP** et non sur des postes.
* Une **plus grande formation continue** pour tous les titulaires.

**Nous demandons une nouvelle fois au Ministère de ne pas communiquer le projet de mouvement à l’Inter**, car comme dans tout projet il y des erreurs donc des modifications et des déceptions.

**Seuls les commissaires paritaires du SNEP-FSU/Paris ont voix délibératives !**

Les commissaires paritaires académiques du SNEP-FSU/Paris :